Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 9270240
Centre d'intérêt : 230

Circuit collégial 1991-1992 / Ministère de l'enseignement supérieur et de la science, Direction générale de l'enseignement collégial. -- [Québec] : La Direction, [1991?].
75 p. ; 14 x 22 cm.

Version anglaise publ. sous le titre : College circuit 1991-1992. Code : CUISEP 813-200 CO; 1543-0022, 91-2207. Code : CUISEP 813-200 CO; 1543-0021, 91-2206.

ISBN 2-550-22263-6

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Direction générale de l'enseignement collégial

---

Descripteur(s) : Passage au collégial • Information scolaire • Collégial (Ordre d'enseignement)

La brochure s'adresse particulièrement aux élèves de quatrième et cinquième années du secondaire qui veulent poursuivre leurs études au collégial. Le passage du secondaire au collégial représente une étape nécessaire à la réalisation des projets d'avenir de l'élève. Il lui faut alors prendre d'importantes décisions, faire un choix judicieux du programme correspondant à ses aptitudes et à ses intérêts. Il doit aussi choisir l'établissement qui servira de cadre à sa formation ultérieure. C'est pour faciliter ces démarches que la brochure a réuni un certain nombre de renseignements utiles portant sur la vie scolaire et l'admission au collégial, les enseignements offerts, le coût des études, l'aide financière et les établissements publics et privés offrant l'enseignement collégial. A la fin du document, on identifie également quelques sources qui complètent l'information fournie dans la brochure.

Type de document :

CIRCUIT COLLÉGIAL

1991-1992

Québec

9270240

CIRCUIT COLLÉGIAL

1991-1992

Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Direction générale de l'enseignement collégial

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science

ISSN 0832-8390
ISBN 2-550-22263-6
Code CUISEP 813-200 CO

Dépôt légal: troisième trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec

Table des matières

1. Définitions V
2. Introduction VII
3. Qu'est-ce que la formation collégiale? 11
4. Que fait-on au collégial? 12
5. Le régime pédagogique 13
6. L'admission au collégial 14
7. L'enseignement donné au collégial 19
8. Le coût des études au collégial 28
9. L'aide financière 30
10. Après le collège 31
11. Tableau des collèges et établissements publics et privés 32

12. Légende des préalables du secondaire 39

13. Tableau des programmes de formation préparatoire à l'université (formation générale) 40

14. Tableau des programmes de formation professionnelle 44

15. Liste alphabétique des programmes de formation professionnelle 55

16. Liste et adresses des établissements publics et privés donnant les programmes de diplôme d'études collégiales 61

17. Autres sources de renseignements 69

N.B. Les renseignements contenus dans le présent document sont à jour à la date du 15 août 1991. Ils sont basés sur le régime pédagogique en vigueur.

1. Définitions

Baccalauréat:
Programme universitaire de premier cycle. Le premier cycle est la première étape de l'enseignement universitaire.

Cégep:
Collège d'enseignement général et professionnel.

DEC:
Diplôme d'études collégiales; formation préparatoire à l'université et formation professionnelle.

DEP:
Diplôme d'études professionnelles.

DES:
Diplôme d'études secondaires; formation générale.

Doctorat:
Programme universitaire de troisième cycle. Le troisième cycle est la troisième étape de l'enseignement universitaire. Il vise principalement à former des chercheurs et des chercheuses.

Maîtrise:
Programme universitaire de deuxième cycle. Le deuxième cycle est la deuxième étape de l'enseignement universitaire. Il a pour objectif la spécialisation dans une discipline ou un champ d'études.

Préalable au programme:
Cours du secondaire exigés pour s'inscrire au programme collégial.

SRAM:
Service régional d'admission du Montréal métropolitain.

SRAQ:
Service régional d'admission au collégial de Québec.

SRAS:
Service régional de l'admission des cégeps du Saguenay — Lac-Saint-Jean.

Unité:
Mesure équivalant à 45 heures d'activités d'apprentissage et utilisée pour reconnaître à l'étudiant l'atteinte des objectifs d'un cours. L'unité est synonyme de crédit à l'ordre d'enseignement universitaire.

2. Introduction

CIRCUIT COLLÉGIAL 1991-1992 s'adresse particulièrement aux élèves de quatrième et cinquième années du secondaire qui veulent poursuivre leurs études au collégial. Ce document présente des renseignements d'ordre général concernant divers aspects du système d'enseignement collégial. Comme les informations contenues dans ce document ne sont pas exhaustives, il est conseillé, en cas de besoin, de consulter la personne responsable de l'information scolaire et professionnelle de l'établissement où l'on poursuit ses études, pour recevoir des avis supplémentaires.

Le passage du secondaire au collégial représente une étape nécessaire à la réalisation des projets d'avenir de l'élève. Il lui faut alors prendre d'importantes décisions, faire un choix judicieux du programme correspondant à ses aptitudes et à ses intérêts. Il doit aussi choisir l'établissement qui servira de cadre à sa formation ultérieure.

C'est pour faciliter ces démarches que *CIRCUIT COLLÉGIAL 1991-1992* a réuni un certain nombre de renseignements utiles portant sur la vie scolaire et l'admission au collégial, les enseignements offerts, le coût des études, l'aide financière et les établissements publics et privés offrant l'enseignement collégial. À la fin, *CIRCUIT COLLÉGIAL 1991-1992* identifie également quelques sources qui complètent l'information fournie dans ce dépliant.

Le système d'enseignement au Québec

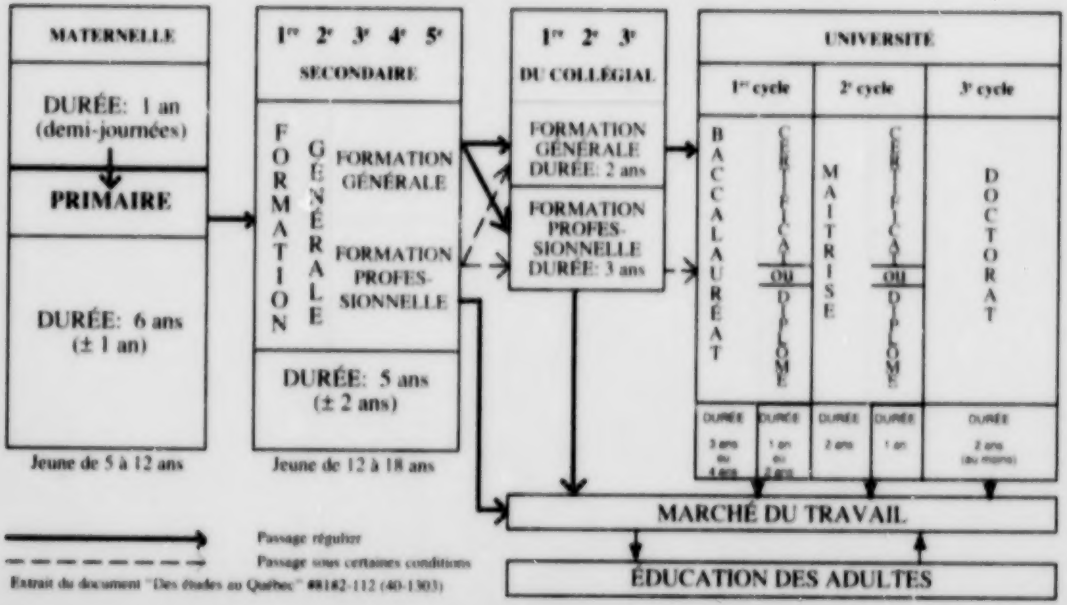

Extrait du document "Des études au Québec" #8182-112 (40-1303)

3. Qu'est-ce que la formation collégiale?

Dans le système scolaire du Québec, le collège est le palier de formation postsecondaire qui prépare aux études universitaires ou au marché du travail.

Il représente le premier lieu de formation non obligatoire. Les choix de formation deviennent donc des choix individuels.

Outre qu'il est un lieu de formation permettant d'acquérir des connaissances de base dans un certain nombre de domaines du savoir, le collège est aussi un milieu où l'on peut vivre des expériences riches et variées. Ainsi, les apprentissages qui y sont faits permettent à l'élève de développer sa personnalité, sur le plan intellectuel, affectif, social et physique.

Le collège offre donc des services aussi bien au niveau pédagogique et personnel, qu'au niveau sportif, socioculturel, religieux et financier. On y trouve, entre autres, des services d'orientation, d'information scolaire et professionnelle, de placement, d'aide financière, d'animation socioculturelle et d'aide pédagogique individuelle. Ces services visent à faciliter le cheminement scolaire des élèves et à enrichir la qualité de vie au collège, en répondant aux besoins personnels et collectifs de la population scolaire.

4. Que fait-on au collège?

Le collège est un milieu de vie, où l'on étudie, bien sûr, mais où l'on peut aussi vivre des expériences parascolaires uniques. Chacun peut participer selon ses goûts, ses aptitudes et ses intérêts à des activités socioculturelles, artistiques, sportives et religieuses variées qui contribuent à favoriser son épanouissement personnel tout en complétant sa formation scolaire.

La réforme de l'éducation en 1967, avec la création des collèges d'enseignement général et professionnel, avait pour but de permettre un plus grand accès aux études postsecondaires, en préparant plus de jeunes à la poursuite d'études universitaires et en offrant à d'autres une formation technique plus poussée.

Pour tenir compte de ces deux objectifs, l'enseignement dans un collège est constitué de cours regroupés de manière à former des programmes.

On distingue deux catégories de programmes:

1. Les programmes préparatoires à l'université, conçus en fonction des études universitaires (enseignement général);

2. Les programmes de formation professionnelle, généralement conçus en fonction du marché du travail (enseignement professionnel), mais pouvant aussi mener aux études universitaires à la condition de répondre aux structures d'accueil du programme choisi. Les modalités d'application des structures d'accueil aux titulaires des différents DEC en formation professionnelle constituent un chapitre du document ACCUEIL.

5. Le régime pédagogique

Au collégial, les activités pédagogiques ainsi que celles qui touchent l'admission, l'inscription, les programmes et la sanction des études, sont régis par le Règlement sur le régime pédagogique du collégial adopté par le gouvernement.

L'élève peut obtenir copie de ce Règlement en s'adressant à la personne responsable de la vie pédagogique du collège.

6. L'admission au collégial

- Après avoir **exploré** les divers programmes offerts au collégial et les débouchés possibles sur le marché du travail;
- Après avoir **évalué** ses capacités et apprécié les exigences, les possibilités et les conséquences de ses choix;

chacun peut alors **décider** de poursuivre sa formation au collégial et effectuer les démarches en vue de son admission.

6.1 Les conditions d'admission

Pour être admise dans un collège à titre d'élève, une personne doit répondre aux conditions suivantes:

1. **Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) et avoir réussi les cours de langue maternelle et de langue seconde de la 5e année du secondaire, ou d'un diplôme jugé équivalent par le ministre, ou posséder une formation jugée suffisante par le collège.**

Exemples:

A) 300.01 — Sciences humaines
exigence: DES, DEP

B) 351.03 — Techniques d'éducation spécialisée
exigence: DES, DEP

N.B. Le collège peut admettre conditionnellement, selon ses propres critères d'admission, un élève de cinquième secondaire à qui il manque des unités pour l'obtention de son diplôme d'études secondaires ou professionnelles. L'élève doit compléter ces unités à l'intérieur des délais prescrits par le collège.

2. **Satisfaire aux conditions particulières du programme ou du cours choisi, établies par le ministre.**

Pour certains programmes, on exige que le DES ou le DEP inclue des cours particuliers; il s'agit des préalables (voir le tableau des préalables, p. 39).

Exemples:

A) 200.01 — Sciences de la nature
exigences: DES, DEP
Préalables 1, 2, 5 soit:
mathématique 534 ou (528 ou 538; ancien programme)
physique 534 ou (424 ou 434 ou 454; ancien programme)
chimie 564

B) 120.01 — Techniques de diététique:
exigences: DES, DEP
Préalable 4 soit:
chimie 444 (464; ancien programme).

N.B. Le collège peut admettre un élève de cinquième secondaire à qui il manque des préalables. Certains collèges offrent aussi des cours d'appoint à ceux qui ne possèdent pas les cours nécessaires.

3. Satisfaire aux conditions particulières déterminées en vertu d'un règlement du collège adopté conformément au paragraphe (e) de l'article 19 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q. chap. C-29). Ces conditions ne peuvent avoir pour effet d'imposer des cours de l'enseignement secondaire.

Exemples de conditions particulières des collèges:

— priorité aux élèves sortant du secondaire;

— excellence du dossier (résultats scolaires);

— entrevue, test;

— priorité aux élèves de la région (lieu du domicile habituel);

— examen médical.

Exemple:

111.01 — Techniques d'hygiène dentaire:
exigences: DES, DEP
Préalables 1, 2, 5 soit:
mathématique 534 ou (528 ou 538; ancien programme).
physique 534 ou (424 ou 434 ou 454; ancien programme).
chimie 564

Conditions particulières exigées par un collège pour être admissible à ce programme:
- excellence du dossier
- test
- entrevue
- priorité aux élèves de la région.

6.2 *Admission des élèves titulaires d'un DEP*

6.2.1 Exigences de base

L'élève qui, au secondaire, a opté pour une formation professionnelle le préparant à exercer immédiatement un métier peut, après avoir obtenu son Diplôme d'études professionnelles, être admis dans un collège, s'il a réussi les cours de langue maternelle et de langue seconde de la 5e année du secondaire.

Ainsi, il est admissible à tous les programmes qui n'exigent aucun préalable (voir la liste des programmes qui portent le code de préalable numéro 0, p. 39).

L'élève peut aussi faire une demande d'admission à tous les autres programmes, s'il possède en plus les préalables exigés (voir la liste des programmes et des préalables, p. 39).

6.2.2 Cours d'appoint

Le collège peut admettre un élève qui possède un diplôme d'études professionnelles à qui il manque des préalables. Certains collèges offrent à ces élèves des cours d'appoint. (Pour en savoir davantage à ce sujet, il suffit de se renseigner auprès de la personne responsable de l'information scolaire et professionnelle de chaque école).

6.2.3 Programmes de passage

L'élève titulaire d'un diplôme d'études professionnelles peut, dans le cas de certains programmes, passer au programme généralement allégé de formation professionnelle du collégial correspondant au même champ de formation (voir la liste des programmes qui portent le code de préalable ayant un astérisque, p. 39). En effet, il existe des «programmes de passage» qui permettent à l'élève d'obtenir une dispense pour un ou des cours réussis au secondaire. Ces programmes de passage sont décrits dans les **Cahiers de l'enseignement collégial**, volume 1, qu'on trouve au Service de l'information scolaire et professionnelle.

6.2.4 Cheminements de passage

Dans certains cas, les collèges peuvent étudier les dossiers individuellement et établir un cheminement de passage adapté de façon à permettre à l'élève de parfaire sa formation de base dans le même champ d'étude ou dans un autre. Plusieurs collèges ont déjà établi des cheminements de

passage type. Pour en savoir davantage à ce sujet, il faut s'adresser au Service d'information scolaire et professionnelle de chaque école ou au Service d'aide pédagogique individuelle du collège de son choix.

6.3 Quand, comment et où faire une demande d'admission?

6.3.1 Quand, faire une demande d'admission?

L'élève doit faire sa demande d'admission:

1. **Avant le 1er mars, pour le trimestre d'automne**
2. **Avant le 1er novembre, pour le trimestre d'hiver.**

6.3.2 Comment faire une demande d'admission?

Pour soumettre sa demande d'admission, l'élève doit remplir un formulaire prévu à cet effet, en y joignant toutes les pièces exigées.

Les formulaires d'admission peuvent habituellement être obtenus au centre d'information scolaire et professionnelle de chaque école. Dans certains cas, l'élève pourra s'adresser directement au collège de son choix ou aux services régionaux d'admission. (Pour obtenir des renseignements supplémentaires, il faut s'adresser au Service d'information scolaire et professionnelle de chaque école).

6.3.3 Où adresser une demande d'admission?

La demande d'admission doit parvenir:

1. **au Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM)**, pour les collèges et établissements qui en font partie (voir le tableau des collèges et établissements publics et privés de l'enseignement collégial, p.32)
   C.P. 100, succursale Youville
   Montréal
   H2P 2W3
   Tél: (514) 271-2454
   Cégephone: (514) 271-1124

2. **au Service régional d'admission au collégial de Québec (SRAQ)**, pour les collèges et établissements qui en font partie (voir le tableau des collèges et établissements privés de l'enseignement collégial, p.32)
985, av. Wolfe
Sainte-Foy
G1V 3J9
Tél: (418) 659-4873

3. **au Service régional de l'admission des cégeps du Saguenay — Lac-Saint-Jean**, pour les collèges et établissements qui en font partie (voir le tableau des collèges et établissements publics et privés de l'enseignement collégial, p.32)
2110, rue Gilbert
Jonquière
G7S 4R8
Tél: (418) 548-7191

4. **directement aux établissements** qui ne font pas partie des trois services qui précèdent (voir le tableau des collèges et établissements publics et privés de l'enseignement collégial, p. 32 et les adresses des collèges, p. 61)

N.B. En principe, tous les collèges du Québec ont enlevé les barrières architecturales de leurs édifices, facilitant ainsi l'accès aux personnes handicapées. Des services pédagogiques et parapédagogiques particuliers sont offerts par les cégeps de Sainte-Foy (à Québec) et du Vieux-Montréal (à Montréal) aux personnes qui ont une déficience sensorielle.

7. L'enseignement donné au collégial

7.1 L'année scolaire

L'année scolaire est la période comprise entre le 1er juillet et le 30 juin. Elle comprend deux trimestres, soit: les trimestres d'automne et d'hiver.

Chacun de ces trimestres ordinaires comporte 82 jours d'enseignement (examens compris). En règle générale, l'élève peut s'inscrire à sept cours. Le collège peut organiser d'autres trimestres de durée plus courte, dont le trimestre d'été. Ce trimestre vise à permettre à l'élève de suivre un ou plusieurs cours des trimestres antérieurs, de reprendre ou de terminer plus rapidement des cours de son programme.

7.2 La durée des programmes

Les programmes de formation préparatoire à l'université (formation générale) exigent normalement quatre trimestres (deux ans) et ceux de formation professionnelle, six trimestres (trois ans), à l'exception de quelques-uns qui demandent un peu plus ou un peu moins de six trimestres (voir tableau des programmes de formation profesionnelle, p. 44).

7.3 Les programmes au collégial

Par programme, on entend «un ensemble intégré de cours conduisant à la réalisation d'objectifs généraux et particuliers de formation». En d'autres termes, il s'agit d'un ensemble de cours qu'un élève doit terminer avec succès pour obtenir un diplôme.

Les programmes conduisant au diplôme d'études collégiales comprennent:

1. **Des cours obligatoires:**

   ce sont des cours qui assurent une formation de base et qui sont déterminés par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. Tous les élèves, inscrits à un programme de formation préparatoire à l'université ou de formation professionnelle, doivent les réussir pour obtenir leur diplôme d'études collégiales.

2. **Des cours de concentration ou de spécialisation:**

Les cours de concentration visent la formation fondamentale dans un secteur donné de connaissances ou d'activités ainsi qu'un début de spécialisation. Cette formation doit être suffisamment polyvalente pour permettre à l'élève de s'inscrire à des programmes appartenant à de larges secteurs d'études de l'enseignement universitaire.

Les cours de spécialisation visent la formation fondamentale dans un secteur donné de connaissances ou d'activités ainsi qu'une spécialisation de niveau technique. Cette formation doit être suffisamment polyvalente pour permettre à l'élève d'assumer diverses fonctions sur le marché du travail et de poursuivre le développement de ses connaissances et de ses habiletés.

3. **Des cours complémentaires:**

Les objectifs que visent les cours complémentaires consistent dans l'acquisition de connaissances et d'habiletés que les élèves jugent utiles à leur formation personnelle et professionnelle tout en favorisant un meilleur équilibre dans la formation.

N.B. Pendant sa formation, l'élève peut changer de programme s'il croit avoir fait une erreur dans son choix. Dans ce cas, il fait appel soit à un ***conseiller ou une conseillère en information scolaire et professionnelle, soit à un conseiller ou une conseillère d'orientation ou bien à un conseiller ou un conseillère «d'aide pédagogique individuelle» du collège où il est inscrit.***

7.4 Comment est constitué un programme menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) avec concentration?

Un programme de diplôme d'études collégiales avec concentration préparatoire à l'université doit comprendre:

A. Des cours obligatoires (18 2/3 unités):

- langue et littérature (8 unités)
- philosophie (8 unités)
- éducation physique (2 2/3 unités).

B. 12 cours de concentration:
Ces cours doivent être choisis dans 3 ou 4 disciplines pouvant former le champ de concentration .

N.B.
Pour choisir le champ de concentration, il faut avoir prévu la formation universitaire désirée (voir le tableau des domaines universitaires et les champs de concentration correspondants, p.40).

C. Des cours complémentaires (8 unités):
Ces cours doivent être choisis dans des disciplines n'apparaissant pas dans le champ de concentration .

Si l'élève désire s'inscrire dans un programme de sciences de la santé à l'université (comme la médecine), il doit s'inscrire à un DEC en sciences.

Son programme de DEC pourrait alors être constitué à l'image du tableau présenté dans les deux prochaines pages.

Exemple d'un programme de formation générale avec concentration en Sciences

Trimestres	Cours obligatoires	Discipline biologie 101	Discipline mathématique 201	Discipline chimie 202	Discipline physique 203	Cours complémentaires
1er trimestre	Langue et littérature 601-XXX-85 Philosophie, pensée et discours 340-101-84 Éducation physique 109-XXX-30	Biologie générale I 101-301-78	Calcul différentiel et intégral I 201-103-77	Chimie générale 202-101-82		Un cours n'apparaissant pas dans les disciplines choisies en concentration.
2e trimestre	Langue et littérature 601-XXX-85 L'être humain et son milieu 340-201-84 Éducation physique 109-XXX--30		Calcul différentiel et intégral II 201-203-77	Chimie des solutions 202-201-75	Mécanique 203-101-77	Un cours n'apparaissant pas dans les disciplines choisies en concentration

Trimestres	Cours obligatoires	Discipline biologie 101	Discipline mathématique 201	Discipline chimie 202	Discipline physique 203	Cours complémentaires
3e trimestre	Langue et littérature 601-XXX-85 Les conceptions de l'être humain 340-301-84 Éducation physique 109-XXX-30		Algèbre vectorielle et linéaire: géométrie 201-105-77	Chimie organique I 202-202-75	Électricité et magnétisme 203-201-77	Un cours n'apparaissant pas dans les disciplines choisies en concentration.
4e trimestre	Langue et littérature 601-XXX-85 Éthique et politique 340-401-84 Éducation physique 109-XXX--30	Biologie générale II 101-401-78	Statistique 201-337-77		Optique et physique moderne 203-301-78	Un cours n'apparaissant pas dans les disciplines choisies en concentration

7.5 Comment est constitué un programme menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) avec spécialisation

Un programme de diplôme d'études collégiales avec spécialisation doit comprendre:

A. Des cours obligatoires (18 2/3 unités):
— langue et littérature (8 unités)
— philosophie (8 unités)
— éducation physique (2 2/3 unités).

B. Un champ de spécialisation:
Les cours du champ de spécialisation sont déterminés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et sont contenus dans les ***Cahiers de l'enseignement collégial*** pour chacun des programmes.

L'élève peut consulter ces cahiers en s'adressant au Service d'information scolaire et professionnelle de l'école secondaire ou du cégep.

C. Des cours complémentaires (8 unités):
Ces cours sont choisis dans des disciplines autres que celles du champ de spécialisation.

Exemple:

Si l'élève désire obtenir un DEC avec spécialisation en techniques de diététique, son cheminement pourrait être constitué à l'image du tableau présenté dans les deux prochaines pages.

À chaque collège correspond un numéro (page 61) que l'on retrouve dans la liste des programmes de formation professionnelle (page 44).

Exemple du programme de formation professionnelle avec spécialisation en Techniques de diététique

Trimestres	Cours obligatoires	Cours de spécialisation	Cours complémentaires
1er trimestre	Langue et littérature 601-XXX-85 Philosophie, pensée et discours 340-101-84 Éducation physique 109-XXX-30	Biologie humaine I 101-911-78 Techniques culinaires I 120-101-89 Introduction à l'alimentation 120-121-84 Chimie générale et organique 202-105-75	
2e trimestre	Langue et littérature 601-XXX-85 L'être humain et son milieu 340-201-84 Éducation physique 109-XXX-30	Biologie humaine II 101-921-78 Techniques culinaires II 120-201-89 Organisation physique d'un service alimentaire 120-221-89 Biochimie 202-205-75	
3e trimestre	Langue et littérature 601-XXX-85 Les conceptions de l'être humain 340-301-84 Éducation physique 109-XXX-30	Technologie alimentaire I 120-301-89 Nutrition 120-311-84 Gestion des services alimentaires 120-321-89 Microbiologie alimentaire 101-103-84	Un cours choisi dans une discipline qui ne figure pas dans le champ de spécialisation

Trimestres	Cours obligatoires	Cours de spécialisation	Cours complémentaires
4e trimestre	Langue et littérature 601-XXX-85 Éthique et politique 340-401-84 Éducation physique 109-XXX-30	Technologie alimentaire II 120-401-89 Nutrition communautaire 120-411-84 Production et distribution des aliments I 120-431-89 Comptabilité de gestion des services alimentaires 401-125-85	Un cours choisi dans une discipline qui ne figure pas dans le champ de spécialisation.
5e trimestre		Cuisine expérimentale 120-501-89 Production et distribution des aliments II 120-531-89 Consommation et communication 120-621-89 Interrelations dans le monde professionnel 350-906-77 Éléments de direction et de gestion du personnel 401-124-89	Deux cours choisis dans une discipline qui ne figure pas dans le champ de spécialisation.
6e trimestre		Nutrition clinique 120-511-89 Salubrité, sécurité et inspection en alimentation 120-601-89 Stage 120-641-84 Séminaire d'intégration 120-661-84	

7.6 L'évaluation des études

Le collège a la responsabilité de faire établir, par chaque professeur et pour chaque cours, un plan détaillé conforme au plan cadre publié dans les Cahiers de l'enseignement collégial. Les cours d'établissement sont également publiés dans les Cahiers. Le plan détaillé contient les objectifs du cours, son contenu, des indications méthodologiques, une médiagraphie, les modalités de participation aux cours et les modalités d'évaluation des apprentissages. Le plan de cours est distribué aux élèves inscrits à ce cours, au début de chaque trimestre.

L'apprentissage de l'élève est évalué pour chaque cours et le passage se fait par cours. **La note traduisant l'atteinte minimale des objectifs d'un cours est de 60 p. 100.**

À la fin de chaque trimestre le collège remet à chaque élève inscrit à un programme d'État un bulletin qui fait état des résultats de l'évaluation de l'élève et dont la forme est prescrite par le ministre. Le contenu de ce bulletin est transmis au ministre.

Un élève qui ne réussit pas plus de la moitié des cours auxquels il s'était inscrit doit obtenir l'autorisation du collège pour pouvoir s'inscrire au trimestre suivant s'il le désire.

7.7 La sanction des études

Le ministre, après recommandation du collège, délivre le diplôme d'études collégiales à l'élève qui a atteint les objectifs du programme auquel il est inscrit.

Le diplôme mentionne le nom de l'élève, le nom du collège et le titre du programme. Chaque diplôme est signé par le ministre et par le sous-ministre.

De plus, bien que le Règlement sur le régime pédagogique du collégial ne le précis : pas explicitement, le code permanent de l'élève, la date d'obtention, la date d'impression, le numéro du diplôme ainsi que le nom du secteur professionnel pour les programmes professionnels y sont également inscrits.

8. Le coût des études au collégial

8.1 Droits de scolarité

Au Québec, le principe de gratuité scolaire a été établi pour tous les élèves qui désirent faire des études dans un collège public (voir la liste des collèges publics, p. 61).

Par contre, les collèges privés exigent des droits de scolarité dont le montant varie d'un établissement à l'autre (voir la liste des collèges privés, p. 66). Il faut s'adresser à chaque collège pour en connaître le montant exact.

Les élèves de nationalité étrangère doivent verser des droits de scolarité dont le montant est fixé par décret gouvernemental. En 1990-1992, le montant sera de 1 575 $ par trimestre. L'inscription d'un élève dans un collège, ainsi que sa participation aux cours entraînent des dépenses que l'on peut regrouper sous les titres suivants: droits d'admission, frais d'études, droits spéciaux et cotisation à une association d'élèves.

*8.2 Droits d'admission**

Les collèges peuvent exiger de tout élève faisant une demande d'admission **un montant non remboursable pour l'ouverture, l'analyse et le traitement du dossier.**

Dans le cas des collèges qui ont regroupé leurs services d'admission au sein d'un organisme régional, tels le Service régional d'admission du Montréal métropolitain, le Service régional d'admission au collégial de Québec et le Service régional de l'admission des cégeps du Saguenay —Lac-Saint-Jean, les droits d'admission sont payables à ces organismes. Le montant de ces droits est précisé dans le guide général d'admission. **Pour l'année 1991-1992, il sera d'environ 25 $.**

8.3 Frais d'études

Sont comprises sous cette rubrique **les dépenses normales correspondant à l'achat des livres et du matériel scolaire nécessaires à la poursuite des études**. Elles varient selon le programme et les exigences pédagogiques de chacun des cours qui composent le programme. **Ces frais pour l'ensemble des programmes se chiffrent en moyenne à 250 $ par année.**

*8.4 Droits spéciaux**

Un collège peut exiger des élèves **des droits supplémentaires pour certains services.** Ces derniers ont pour but l'atteinte d'objectifs de formation des élèves et comportent, entre autres, l'achat de matériel spécial, l'engagement de personnel spécialisé et de conférenciers, l'organisation de voyages éducatifs, culturels ou sportifs, les assurances, etc.

Le montant de ces droits est fixé annuellement par règlement, par chaque collège. **Pour l'année scolaire 1991-1992, il s'établit en moyenne à 55 $.**

8.5 Cotisation à une association d'élèves

« **Toute personne doit, pour être inscrite dans un établissement d'enseignement où existe une association ou un regroupement d'associations d'élèves ou d'étudiants accrédités, payer la cotisation fixée par cette association ou ce regroupement** » (Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants, article 54).

Lorsqu'il n'existe pas d'association ou de regroupement d'associations d'élèves ou d'étudiants accrédités dans un établissement d'enseignement, ce dernier peut, lors de l'inscription d'une personne, percevoir la cotisation fixée par une association ou un regroupement d'associations d'élèves ou d'étudiants non accrédités mais que l'établissement reconnaît comme le représentant, selon le cas, de tous les élèves ou étudiants ou de toutes les associations d'élèves ou d'étudiants de l'établissement.

Dans ce cas, la perception et le versement des cotisations s'effectuent selon les modalités dont ils conviennent.

---

* Consulter les documents d'information des établissements.

9. L'aide financière

La Direction générale de l'aide financière aux étudiants du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science offre **un régime d'aide financière sous forme de prêts ou de bourses.** Ce régime favorise l'accès aux études collégiales et universitaires de tout élève désireux de poursuivre de telles études, mais dont les ressources financières sont insuffisantes.

Le montant de cette aide est déterminé selon le coût des études, compte tenu de la situation personnelle et familiale de l'élève.

Les élèves du secondaire peuvent obtenir les formulaires de demande d'aide financière dans les directions régionales du ministère de l'Éducation, dans les écoles secondaires, dans les collèges et dans les universités. On doit les faire parvenir dûment remplis, à la Direction générale de l'aide financière du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, en respectant les dates limites (30 juin ou 31 janvier, selon le cas). L'adresse de la Direction générale est indiquée sur le formulaire.

D'autres organismes, privés ou publics, offrent des bourses, à certaines conditions, aux élèves du collégial.

Pour obtenir plus de renseignements, l'élève peut s'adresser:

— aux responsables de l'information scolaire et professionnelle de son école;

— au responsable de l'aide financière du collège.

10. Après le collège ...

Que l'élève ait opté pour un programme de formation préparatoire à l'université ou un programme de formation professionnelle, il devra tôt ou tard s'intégrer au marché du travail. Dès maintenant, il doit prévoir que les efforts consentis au cours de ses études lui permettront d'obtenir un emploi en rapport avec sa formation.

Afin de diminuer les appréhensions à l'égard d'un marché du travail de plus en plus sélectif, voici quelques constatations:

— certains domaines d'emploi sont plus prometteurs que d'autres;

— les conditions de travail varient d'un emploi à un autre;

— la mobilité géographique est souvent et de plus en plus nécessaire dans certains secteurs;

— une formation diversifiée facilite généralement l'intégration au marché du travail;

— les filles auraient avantage à explorer certains secteurs traditionnellement réservés aux hommes; des brochures sont disponibles pour le génie civil, le génie mécanique, l'électronique et la métallurgie;

— certaines catégories de formation sont offertes à la fois au collège et à l'université;

— le taux de chômage varie en fonction du niveau de scolarité: plus la scolarité augmente, plus le taux de chômage est faible;

— il faut peut-être, au début, accepter de travailler à forfait ou à temps partiel;

— l'obtention d'un diplôme est souvent une condition à l'embauche;

— la personnalité du candidat demeure souvent un élément fort important pour obtenir un emploi.

Au cours de ses études, l'élève doit acquérir le maximum de connaissances et développer toutes ses aptitudes, ce qui se révélera utile tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel et social. Comme l'expérience acquise n'est jamais perdue, il est donc important de prendre le temps de s'informer, de discuter, de comprendre et de connaître.

11. Collèges et établissements publics et privés

Établissement	Statut	Demande d'admission	Résidence		Région administrative
Académie centennale	Privé	à l'établissement			06
Campus Notre-Dame-de-Foy	Privé	à l'établissement	G	F	03
Collège de l'Abitibi-Témiscamingue	Public	à l'établissement	G	F	08
Collège d'Affaires Ellis	Privé	à l'établissement			04
Collège Ahuntsic	Public	au SRAM			06
Collège d'Alma	Public	au SRAS			02
Collège André-Grasset	Privé	à l'établissement			06
Collège André-Laurendeau	Public	au SRAM			06
Collège de l'Assomption	Privé	à l'établissement			14
Collège de Baie-Comeau	Public	à l'établissement	G	F	09
Collège Bart	Privé	à l'établissement		F	03
Collège Beauce-Appalaches	Public	au SRAQ	G	F	12
Collège de Bois-de-Boulogne	Public	au SRAM		F	06

Établissement	Statut	Demande d'admission	Résidence		Région administrative
Collège régional Champlain					
- *Campus de Lennoxville(anglais)*	Public	à l'établissement	G	F	05
- *Campus de Saint-Lambert Longueuil (anglais)*	Public	à l'établissement			16
- *Campus de St. Lawrence (anglais)*	Public	à l'établissement			03
Collège de Chicoutimi	Public	au SRAS	G	F	02
Collège Dawson *(anglais)*	Public	à l'établissement			06
Collège de Drummondville	Public	au SRAM			04
Collège Édouard-Montpetit	Public	au SRAM			16
Collège Français	Privé	à l'établissement			06
Collège François-Xavier-Garneau	Public	au SRAQ			03
Collège de la Gaspésie et des Iles	Public	à l'établissement	G	F	11
Collège de Granby–Haute-Yamaska	Public	au SRAM			16
Collège Héritage *(anglais)*	Public	à l'établissement			07
Collège Jean-de-Brébeuf	Privé	à l'établissement	G		06

Établissement	Statut	Demande d'admission	Résidence		Région administrative
Collège John Abbott *(anglais)*	Public	au SRAM	G	F	06
Collège de Joliette-De Lanaudière	Public	au SRAM	G	F	14
Collège de Jonquière	Public	au SRAS	G	F	02
Collège Laflèche	Privé	à l'établissement	G	F	04
Collège de La Pocatière	Public	au SRAQ	G	F	12
Collège LaSalle	Privé	à l'établissement			06
Collège de Lévis	Privé	à l'établissement	G	F	12
Collège de Lévis-Lauzon	Public	au SRAQ	G	F	12
Collège de Limoilou	Public	au SRAQ			03
Collège Lionel-Groulx	Public	au SRAM	G	F	15
Collège MacDonald	Privé	à l'établissement			06
Collège de Maisonneuve	Public	au SRAM			06
Collège Marianopolis (*anglais*)	Privé	à l'établissement	G	F	06
Collège Marie-Victorin	Privé	à l'établissement	G	F	06
Collège de Matane	Public	à l'établissement	G	F	01

Établissement	Statut	Demande d'admission	Résidence		Région administrative
Collège Mérici	Privé	à l'établissement			03
Collège moderne 3-R	Privé	à l'établissement			04
Collège Montmorency	Public	au SRAM			13
Collège O'Sullivan de Montréal	Privé	à l'établissement		F	06
Collège O'Sullivan de Québec	Privé	à l'établissement			03
Collège de l'Outaouais	Public	au SRAM			07
Collège de la région de l'Amiante	Public	au SRAQ	G	F	12
Collège de Rimouski	Public	à l'établissement	G	F	01
Collège de Rivière-du-Loup	Public	au SRAQ	G	F	12
Collège de Rosemont	Public	au SRAM			06
Collège de Saint-Félicien	Public	au SRAS			02
Collège de Saint-Hyacinthe	Public	au SRAM			16
Collège Saint-Jean-sur-Richelieu	Public	au SRAM	G	F	16
Collège de Saint-Jérôme	Public	au SRAM	G	F	15

Établissement	Statut	Demande d'admission	Résidence		Région administrative
Collège de Saint-Laurent	Public	au SRAM			06
Collège de Sainte-Foy	Public	au SRAQ	G	F	03
Collège de secrétariat Notre-Dame	Privé	à l'établissement			06
Collège de Sept-Îles	Public	à l'établissement			09
Collège de Shawinigan	Public	au SRAM			04
Collège de Sherbrooke	Public	au SRAM	G	F	05
Collège de Sorel-Tracy	Public	au SRAM			16
Collège de Trois-Rivières	Public	au SRAM	G	F	04
Collège de Valleyfield	Public	au SRAM	G	F	16
Collège Vanier *(anglais)*	Public	à l'établissement			06
Collège de Victoriaville	Public	au SRAM	G	F	04
Collège du Vieux-Montréal	Public	au SRAM			06
Conservatoire de musique de Chicoutimi	Public	à l'établissement			02
Conservatoire de musique de Hull	Public	à l'établissement			07
Conservatoire Lassalle	Privé	à l'établissement			06

Établissement	Statut	Demande d'admission	Résidence	Région administrative
Conservatoire de musique de Montréal	Public	à l'établissement		06
Conservatoire de musique de Québec	Public	à l'établissement		03
Conservatoire de musique de Rimouski	Public	à l'établissement		01
Conservatoire de musique de Trois-Rivières	Public	à l'établissement		04
Conservatoire de musique de Val-d'Or	Public	à l'établissement		08
Ecole commerciale du Cap	Privé	à l'établissement		04
Ecole Vincent-d'Indy	Privé	à l'établissement		06
Institut maritime du Québec (Cégep de Rimouski)	Public	au Cégep de Rimouski		01
Institut des pêches	Public	à l'établissement		01
Institut de tourisme et d'hôtellerie	Public	au SRAM	G F	06
Institut Teccart	Privé	à l'établissement		06
Institut de technologie agro-alimentaire (La Pocatière)	Public	au SRAQ		03

Établissement	Statut	Demande d'admission	Résidence		Région administrative
Institut de technologie agro-alimentaire (Saint-Hyacinthe)	Public	au SRAM			16
Le Petit Séminaire de Québec	Privé	à l'établissement			03
Séminaire Saint-Augustin	Privé	à l'établissement	G	F	03
Séminaire de Sherbrooke	Privé	à l'établissement			05

12. Légende des préalables du secondaire*

(1) Mathématique:
064-534 ***(nouveau programme, nouveau code)***
ou 066-528 *(ancien programme, nouveau code)*
ou 066-538 *(ancien programme, nouveau code)*

(2) Physique:
053-534 ***(nouveau programme, nouveau code)***
ou 054-424 *(ancien programme, nouveau code)*
ou 054-434 *(ancien programme, nouveau code)*
ou 054-454 *(ancien programme, nouveau code)*

(3) Physique:
053-414 ***(nouveau programme, nouveau code)***
Note: L'élève qui satisfait au préalable (2) satisfait également au présent préalable.

(4) Chimie:
051-444 ***(ancien programme, nouveau code)***
ou 051-464 *(ancien programme, nouveau code)*

(5) Chimie:
051-564 ***(ancien programme, nouveau code)***

(6) Musique:
165-534 ***(nouveau programme, nouveau code)***

(7) Selon la spécialité universitaire visée

(9) Anglais:
134-514 ***(nouveau programme, nouveau code)***

(10) Mathématique:
064-514 ***(nouveau programme, nouveau code)***

(11) Mathématique:
064-434 ***(nouveau programme, nouveau code)***

(*) D.E.P.

(0) Aucun préalable

Afin de faciliter l'accès au collège à des élèves qui n'auraient pas suivi ou réussi certains cours du secondaire préalables à l'admission à des programmes du collégial, les collèges peuvent offrir des cours servant à remplacer ces préalables. La liste qui suit indique les cours pouvant être offerts dans les collèges ainsi que les préalables du secondaire qu'ils remplacent.

Mathématique:	201-311-75 en remplacement du préalable (1)
Physique:	203-111-74 en remplacement du préalable (2)
Chimie:	202-111-73 en remplacement du préalable (5)

* Les renseignements concernant les préalables sont à jour à la date du 30 juin 1991.

13. Programmes de formation préparatoire à l'université — (Formation générale)

Numéro du programme	Code CUISEP	Nom du programme	Préalables du secondaire	Domaines universitaires * (à titre indicatif seulement) (liste partielle)
200.01	400-000.CG	sciences	1 - 2 - 5	Architecture; arpentage; bio-agronomie; biochimie; biologie; biophysique; chimie Consommation; économie familiale; génie forestier; géographie physique; géologie; physique; sciences et technologie des aliments; activité physique; actuariat; design industriel Génie civil; génie chimique; génie électrique; génie géologique; génie industriel; génie mécanique; génie métallurgique; génie minier; génie forestier Informatique; mathématique; informatique de gestion; informatique de génie Diététique; ergothérapie; médecine; médecine dentaire; médecine vétérinaire; sciences infirmières; nutrition; optométrie; orthophonie et audiologie; pharmacie; physiothérapie; etc.

Numéro du programme	Code CUISEP	Nom du programme	Préalables du secondaire	Domaines universitaires * (à titre indicatif seulement) (liste partielle)
300.01	500-000.CG	**sciences humaines**	1	**Avec mathématique (au collégial):** Économie; informatique-mathématique; informatique de gestion; mathématique; urbanisme; gestion et intervention touristiques; recherche opérationnelle; économie rurale; administration; sciences comptables; criminologie; géographie; récréologie; sociologie; relations industrielles; communications; science politique; services sociaux; architecture; design industriel; orientation; psychologie
	626-000.CG	géographie	1	
	576-000.CG	psychologie	1	
	620/ 630-000.CG	sciences sociales	1	
	110/ 120-000.CG	sciences de l'administration	1	

Numéro du programme	Code CUISEP	Nom du programme	Préalables du secondaire	Domaines universitaires * (à titre indicatif seulement) (liste partielle)
300.01	500-000.CG	**sciences humaines**	0	**Sans mathématique (au collégial):** Design de l'environnement; écologie; activité physique; anthropologie; communication Éducation; enseignement élémentaire; enseignement à l'enfance inadaptée; géographie; histoire; journalisme; orthopédagogie; psychologie de la communication; sciences juridiques; science politique; sciences religieuses; science sociale; sexologie; sociologie; théologie; travail social; animation culturelle; baccalauréat général; etc.
	531-000.CG	droit	0	
	631-000.CG	histoire	0	
	561-000.CG	philosophie	0	
	610-000.CG	sciences religieuses	0	
	550-000.CG	sciences de l'éducation	7	

Numéro du programme	Code CUISEP	Nom du programme	Préalables du secondaire	Domaines universitaires * (à titre indicatif seulement) (liste partielle)
500.01	210/ 220-000.CG 214-000.CG 213-100.CG	**arts** arts cinéma	 0 0	Art dramatique; arts plastiques (enseignement); cinéma; design graphique; histoire de l'art; théâtre; etc.
500.02	221-000.CG	musique	6	Musique
500.04	214-000.CG	arts plastiques	0	Arts plastiques—Sciences de l'éducation
600.01	250-000.CG	lettres lettres langues (traduction)	 0 0	Allemand; anglais; art dramatique; art et traditions populaires; études québécoises; français; grec; linguistique; littérature canadienne française; philosophie; russe; etc.
600.03	200-000.CG	sciences de la parole	0	Sciences de l'éducation; communications; sciences humaines; droit; études théâtrales; arts; journalisme; études françaises.

* Les conditions d'admission aux études universitaires du premier cycle sont contenues dans le document «Accueil 90-91-92».

14. Programmes de formation professionnelle

Numéro du programme	Nom du programme	Préalables	Numéros des établissements (Noms et adresses: page 61)	Code CUISEP
	SCIENCES OU TECHNIQUES BIOLOGIQUES			
110.01	Techniques dentaires	2, 5	12	353-810.CP
110.02	Techniques de dentarologie	2, 5	12	353-812.CP
111.01	Techniques d'hygiène dentaire	1, 2, 5	9-12-13-17-24-27-33-42	353-814.CP
112.01	Techniques d'acupuncture	4	31	353/ 354-000.CP
120.01	Techniques de diététique	4	9-22-24-26-29-30-33-42-71	312-300.CP
140.01	Techniques de laboratoire médical	1, 2, 5	9-10-29-31-33-34-35-37-39-40	353-610.CP
140.02	Cytotechnologie	1, 2, 5	31-37	353-610.CP
140.04	Techniques d'électrophysiologie médicale	1, 2, 4	2	353-500.CP
141.00	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	1, 2, 5	9-31-37-40-44	353-100.CP
142.01	Techniques de radiodiagnostic	1, 2	2-10-29-37	353-530.CP
142.02	Techniques de médecine nucléaire	1, 2	2	353-510.CP
142.03	Techniques de radiothérapie	1, 2	2-10-37	353-550.CP
144.00	Techniques de réadaption	1, 2	9-13-26-40	354-350.CP
144.03	Techniques d'orthèses et prothèses	1, 2	26	354-320.CP
145.01	Techniques d'écologie appliquée	1, 2, 5	20-40-44	313-111.CP

Numéro du programme	Nom du programme	Préalables	Numéros des établissements (Noms et adresses: page 61)	Code CUISEP
145.02	Techniques d'inventaire et de recherche en biologie	1, 2, 5	37	313-000.CP
145.03	Techniques de santé animale	1, 2, 5	20-23-40-44-68	351-100.CP
145.04	Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique	1, 2, 4	5	314-300.CP
147.01	Techniques du milieu naturel *	1, 2, 4	32	313-110.CP
152.03	Gestion et exploitation d'entreprise agricole	0	3-8.1-18-21-25-34-45-54-55-57	311-000.CP
153.01	Zootechnologie	1, 2, 5	54-55	311-700/ 800.CP
153.02	Horticulture légumière et fruitière	1, 2, 5	55	311-651.CP
153.03	Horticulture ornementale	1, 2, 5	55	311-653.CP
153.05	Technologie du génie rural	1, 2, 5	55	311-000.CP
153.06	Techniques de productions végétales	1, 2, 5	54	311-600.CP
153.07	Techniques de gestion conseil en agriculture	1, 2, 5	54	311-100.CP
153.08	Techniques des sols	1, 2, 5	54	311-600.CP
154.01	Technologie alimentaire: Contrôle de la qualité et développement	1, 2, 5	55	312-500.CP

* Options: a) exploitation forestière b) aménagement forestier c) chasse et pêche d) aménagement de la faune
e) protection du milieu g) laboratoire de biologie h) santé animale i) pisciculture

Numéro du programme	Nom du programme	Préalables	Numéros des établissements (Noms et adresses: page 61)	Code CUISEP
154.02	Technologie alimentaire: Produits laitiers	1, 2, 5	55	312-550.CP
154.03	Technologie alimentaire: Production	1, 2, 5	55	312-500.CP
155.05	Techniques équines	2, 5, 10	54	311-780.CP
160.01	Techniques d'orthèses visuelles	1, 2, 5	12	354-530.CP
160.02	Techniques d'audioprothèse	1, 2	31	354-550.CP
171.01	Techniques de thanatologie	4	31	547-000.CP
180.01	Soins infirmiers	3, 4	1-3-4-5-6-7-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-24-25-26-27-28-29-30-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46	353-330.CP
180.21	Soins infirmiers (2 1/2 ans): recyclage des infirmières auxiliaires	*	1-5-7-9-11-12-14-15-16-18-22-25-27-28-29-30-32-33-34-35-38-39-40-42-43	353-330.CP
190.00	Technologie forestière (Tronc commun de 190.01-190.02-190.03)	1, 2	1-5-9-14-17-29-37	315-000.CP
190.01	Aménagement forestier	1, 2	5-17-29-37	315-100.CP
190.02	Exploitation forestière	1, 2	9-14-37	315-500.CP
190.03	Transformation des produits forestiers	1, 2	1-37	315-700.CP

Numéro du programme	Nom du programme	Préalables	Numéros des établissements (Noms et adresses: page 61)	Code CUISEP
190.20	Technologie forestière	2 *	1-5	315-000.CP
	SCIENCES OU TECHNIQUES PHYSIQUES			
210.01	Techniques de chimie analytique	1, 2, 5	2-10-19-21-27-29-39-43	413-200.CP
210.02	Techniques de génie chimique	1, 2, 5	19-21	413/414-000.CP
210.03	Techniques de chimie–biologie	1, 2, 5	2-21-39	411-000.CP
221.01	Technologie de l'architecture	1, 2	9-21-26-29-36-42-44-46	453-100.CP
221.02	Technologie du génie civil	1, 2	1-2-4-5-9-10-18-22-26-29-39-40-42-46	453-000.CP
221.03	Mécanique du bâtiment	1, 2	2-19-22-29-33-42-44	453-700.CP
221.04	Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière	1, 2	11-59-60	126-000.CP
222.01	Techniques d'aménagement du territoire	1	17-19-25-31	621-000.CP
230.00	Géomatique(tronc commun de 230.01 et 230.02)	1	2-22-27	432-000.CP
230.01	Technologie de la cartographie	1	22-27	432-200.CP
230.02	Technologie de la géodésie	1	2-22	432-000.CP

Numéro du programme	Nom du programme	Préalables	Numéros des établissements (Noms et adresses: page 61)	Code CUISEP
231.03	Transformation des produits de la mer	1, 2, 5	14	455-411.CP
231.04	Exploitation et production des ressources marines	1, 2	14	314-110.CP
231.24	Exploitation et gestion des ressources marines	1, 2 *	14	314-110.CP
232.01	Techniques papetières	1, 2, 5	42	455-416.CP
233.01	Techniques du meuble et du bois ouvré	1, 2	45	455-414.CP
235.10	Techniques de génie industriel	1, 2, 4	2-20	455-450.CP
241.05	Techniques d'analyse d'entretien	1, 2	1-14-21-29-46	455-450.CP
241.06	Techniques de génie mécanique	1, 2	10-14-19-21-22-27-28-29-34-35-36-39-40-41-42-43-46	455-400.CP
241.11	Techniques de transformation des matériaux composites	1, 2	35	455-400.CP
241.12	Techniques de transformation des matières plastiques	1, 2	2-28	455-417.CP
243.00	Electrotechnique (Tronc commun de 243.01-243.02-243.03-243.05)	1, 2	1-2-4-6-9-10-11-12-14-15-16-18-19-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-34-35-36-38-39-40-41-42-43-44-45-46-79	455-300.CP

Numéro du programme	Nom du programme	Préalables	Numéros des établissements (Noms et adresses: page 61)	Code CUISEP
243.01	Electrodynamique	1, 2	2-4-9-14-19-21-22-26-27-29-35-38-40-42-43-46	455-310.CP
243.02	Instrumentation et contrôle	1 2	2-9-15-21-25-41-42-44-46	455-350.CP
243.03	Electronique	1, 2	1-2-5-9-10-11-12-14-16-18-19-22-23-24-26-27-28-29-30-34-36-39-40-42-45-46-79	455-350.CP
243.05	Equipements audiovisuels	1, 2	22-46	455-350.CP
244.01	Technologie physique*	1, 2	4-17-20-79	455/456-000.CP
247.01	Technologie de systèmes ordinés	1, 2	5-22-23-27-40-44-79	455-350.CP
248.01	Techniques d'architecture navale	1, 2	29	455-445.CP
248.02	Navigation	1, 2	29	455-445.CP
248.03	Techniques de génie mécanique de marine	1, 2	29	455-445.CP
251.01	Chimie-teinture (Techniques du textile)	1, 2, 5	33	413-230.CP
251.02	Production et contrôle (Techniques du textile)	1, 2, 5	33	455-418.CP
260.01	Assainissement de l'eau	1, 2, 5	36	313-113.CP
260.03	Assainissement et sécurité industriels	1, 2, 4	19-36-79	313-113.CP

* Options: a) mesure et instrumentation physique b) automatique et robotique

Numéro du programme	Nom du programme	Préalables	Numéros des établissements (Noms et adresses: page 61)	Code CUISE.P
270.00	Techniques de la métallurgie (tronc commun de 270.02-270.03-270.04)	1, 2, 5	19-42	436-000.CP
270.02	Contrôle de la qualité	1, 2, 5	42	436.000.CP
270.03	Soudage	1, 2, 5	42	455-485.CP
270.04	Procédés métallurgiques	1, 2, 5	42	436-000.CP
271.01	Géologie appliquée	1, 2, 5	1-28	433-200.CP
271.02	Exploitation (Technologie minérale)	1, 2, 5	1-28	438-100.CP
271.03	Minéralurgie	1, 2, 5	1-28	438-300.CP
271.20	Technologie minérale	1, *	1-28	430/440-000.CP
280.01	Construction aéronautique	1, 2	12	455-437.CP
280.02	Pilotage d'aéronefs	1, 2, 9	9	455-437.CP
280.03	Entretien d'aéronefs	1, 2	12-17	455-437.CP
280.04	Avionique	1, 2	12	455-350.CP
	SCIENCES OU TECHNIQUES HUMAINES			
310.01	Techniques policières	1	2-3-13-17-24-27-29-40-42	537-000.CP
310.02	Techniques d'intervenion en délinquance	1	2-13-17-24	537-000.CP

Numéro du programme	Nom du programme	Préalables	Numéros des établissements (Noms et adresses: page 61)	Code CUISEP
310.03	Techniques juridiques	11	2-13-63-74	531-000.CP
322.03	Techniques d'éducation en services de garde	0	12-16-19-27-30-35-37-39-40-44-46-59-63-68-71	553-000.CP
351.03	Techniques d'éducation spécialisée	0	1-5-6-8.1-14-18-19-20-28-29-35-37-40-44-46-68-71-72	575-000.CP
384.01	Techniques de recherche, enquête et sondage	1	29-31-72	635-000.CP
388.01	Techniques de travail social	0	1-10-14-19-21-29-35-37-40-42-46-71	634-000.CP
391.01	Techniques d'intervention en loisir	0	10-30-36-46	583-000.CP
393.00	Techniques de la documentation	0	13-17-19-23-24-27-42	523-000.CP
	TECHNIQUES ADMINISTRATIVES			
410.12	Techniques administratives	11	1-2-3-4-5-6-7-8.1-8.2-8.3-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-59-60-62-63-66-71-72-74	111/112-000.CP
411.01	Archives médicales	1	2-68	521-000.CP

Numéro du programme	Nom du programme	Préalables	Numéros des établissements (Noms et adresses: page 61)	Code CUISEP
412.02	Techniques de bureau	0	1-4-5-7-8.1-8.2-8.3-9-10-11-12 13-14-15-16-17-18-19-20-21-22 23-24-25-26-27-28-29-30-31-34 35-36-38-39-40-41-42-43-44-45 61-62-63-65-69-73-74-75-77	112-100.CP
413.01	Administration et coopération	1	60-64-68	115-000.CP
414.00	Tourisme	1	8.2-15-25-56-69-72	123-000.CP
420.01	Informatique	1	1-2-3-4-6-7-8.1-8.2-9-10-11-12-13 14-15-16-17-18-19-20-21-22-23 24-25-26-27-28-29-30-31-32-33 34-35-36-37-38-39-40-41-42-43 44-45-46-59-66-71	153-000.CP
430.01	Techniques de gestion hôtelière	1	56-69-72	123-000.CP
430.02	Techniques de gestion des services alimentaires	1, 4	56	123-000.CP
	ARTS			
551.02	Musique populaire	6	3-11-36-44	221-000.CP
561.01	Interprétation (théâtre professionnel)	0	10-17-23-33	223-100.CP

Numéro du programme	Nom du programme	Préalables	Numéros des établissements (Noms et adresses: page 61)	Code CUISEP
561.02	Production (théâtre professionnel)	0	17-23-33	223-300.CP
561.06	Danse-ballet	DES (ballet)	46	216-200.CP
570.01	Céramique	0	17-46	212-210.CP
570.02	Design de présentation	0	10-30-37-46	217-300.CP
570.03	Design d'intérieur	0	10-13-27-30-34-42-46-63	217-300.CP
570.04	Photographie	0	10-25-46	213-300.CP
570.06	Graphisme	0	2-10-30-37-40-46	217-530.CP
570.07	Design industriel	1, 2	10-37-46	217-700.CP
571.02	Dessin de la mode	0	59-69	215-300.CP
571.03	Production de la mode	0	69	215-000.CP
571.04	Mise en marché de la mode	0	59-69	215-000.CP
571.05	Mode masculine	0	59-71	215-000.CP
571.06	Mode féminine	0	59-71	215-000.CP
573.01	Techniques de métiers d'art	0	22-46	210/220-000.CP
581.02	Techniques de la typographie	0	2	455-421.CP
581.03	Techniques du montage photolithographique	0	2	455-421.CP
581.04	Techniques de l'impression	0	2	455-421.CP

Numéro du programme	Nom du programme	Préalables	Numéros des établissements (Noms et adresses: page 61)	Code CUISEP
581.06	Techniques du traitement de l'image	0	2	455-421.CP
581.08	Techniques de gestion de l'imprimerie	11	2	455-421.CP
589.01	Art et technologie des médias	0	19	510-000.CP

15. Liste alphabétique des programmes de formation professionnelle

Nom du programme	Numéro du programme
Acupuncture (Techniques d')	112.01
Administration et coopération	413.01
Administratives (Techniques)	410.12
Alimentaire: contrôle de la qualité et développement (Technologie)	154.01
Alimentaire: production (Technologie)	154.03
Alimentaire: produits laitiers (Technologie)	154.02
Aménagement cynégétique et halieutique (Techniques)	145.04
Aménagement du territoire (Techniques d')	222.01
Aménagement forestier	190.01
Analyse d'entretien (Techniques d')	241.05
Architecture (Technologie de l')	221.01
Architecture navale (Techniques d')	248.01
Archives médicales	411.01
Art (Techniques de métiers d')	573.01
Art et technologie des médias	589.01
Assainissement de l'eau	260.01
Assainissement et sécurité industriels	260.03
Audioprothèse (Techniques d')	160.02
Avionique	280.04
Bâtiment (Mécanique du)	221.03
Bureau (Techniques de)	412.02
Cartographie (Technologie de la)	230.01
Céramique	570.01
Chimie analytique (Techniques de)	210.01
Chimie-biologie (Techniques de)	210.03
Chimie-teinture (Techniques du textile)	251.01
Construction aéronautique	280.01
Contrôle de la qualité (Techniques de la métallurgie)	270.02
Cytotechnologie	140.02
Danse-Ballet	561.06
Délinquance (Techniques d'intervention en)	310.02
Dentaires (Techniques)	110.01
Denturologie (Techniques de)	110.02
Design industriel (Techniques de)	570.07
Design de présentation	570.02
Design d'intérieur	570.03
Dessin de la mode	571.02

Nom du programme	Numéro du programme
Diététique (Techniques de)	120.01
Documentation (Techniques de la)	393.00
Écologie appliquée (Techniques d')	145.01
Éducation spécialisée (Techniques d')	351.03
Électrodynamique	243.01
Électronique	243.03
Électrotechnique (tronc commun)	243.00
Électrophysiologie médicale (Techniques d')	140.04
Entretien d'aéronefs	280.03
Équines (Techniques)	155.05
Équipements audiovisuels	243.05
Estimation et évaluation immobilière (Technologie de l')	221.04
Exploitation (Technologie minérale)	271.02
Exploitation et production des ressources marines	231.04
Exploitation et gestion des ressources marines	231.24
Exploitation forestière	190.02
Forestière (Technologie) (tronc commun)	190.00
Forestière (Technologie)	190.20
Garde (Techniques d'éducation en services de)	322.03
Génie chimique (Techniques de)	210.02
Génie civil (Technologie du)	221.02
Génie industriel (Techniques de)	235.10*
Génie mécanique (Techniques de)	241.06
Génie rural (Technologie du)	153.05
Géodésie (Technologie de la)	230.02
Géologie appliquée	271.01
Géomatique	230.00
Gestion conseil en agriculture (Techniques de)	153.07
Gestion des services alimentaires (Techniques de)	430.02
Gestion et exploitation d'entreprise agricole	152.03
Gestion hôtelière (Techniques de)	430.01
Graphisme	570.06
Horticulture légumière et fruitière	153.02

* programme en voie d'élaboration

Nom du programme	Numéro du programme
Horticulture ornementale	153.03
Hygiène dentaire (Techniques d')	111.01
Impression (Techniques de l')	581.04
Infirmiers (Soins)	180.01
Infirmiers (Soins) (2 1/2 ans)	180.21
Informatique	420.01
Inhalothérapie et d'anesthésie (Techniques d')	141.00
Instrumentation et contrôle (Electrotechnique)	243.02
Interprétation (Théâtre professionnel)	561.01
Juridiques (Techniques)	310.03
Laboratoire médical (Techniques de)	140.01
Loisir (Techniques d'intervention en)	391.01
Matières plastiques (Techniques de transformation des)	241.12
Mécanique du bâtiment	221.03
Mécanique de marine (Techniques de génie)	248.03
Médecine nucléaire (Techniques de)	142.02
Métiers d'art (Techniques de)	573.01

Nom du programme	Numéro du programme
Métallurgie (Techniques de la) (tronc commun)	270.00
Meuble et du bois ouvré (Techniques du)	233.01
Milieu naturel (Techniques du)	147.01
Minérale (Technologie) (tronc commun)	271.00
Minérale (Technologie)	271.20
Minéralurgie	271.03
Mise en marché de la mode	571.04
Musique populaire	551.02
Mode masculine	571.05
Mode féminine	571.06
Navigation (Techniques maritimes)	248.02
Orthèses et de prothèses (Techniques d')	144.03
Orthèses visuelles (Techniques d')	160.01
Papetières (Techniques)	232.01
Photographie	570.04
Photolithographie (Techniques du montage)	581.03
Physique (Technologie)	244.01
Pilotage d'aéronefs	280.02

Nom du programme	Numéro du programme
Policières (Techniques)	310.01
Procédés métallurgiques	270.04
Production (Théâtre professionnel)	561.02
Production (Technologie alimentaire)	154.03
Production de la mode	571.03
Production et contrôle (Techniques du textile)	251.02
Productions végétales (Techniques de)	153.06
Produits laitiers (Technologie alimentaire)	154.02
Radiodiagnostic (Techniques de)	142.01
Radiothérapie (Techniques de)	142.03
Réadaptation (Techniques de)	144.00
Recherche, enquête et sondage (Techniques de)	384.01
Santé animale (Techniques de)	145.03
Sols (Techniques des)	153.08
Soins infirmiers	180.01
Soins infirmiers	180.21
Soudage	270.03
Systèmes ordinés (Technologie de)	247.01

Nom du programme	Numéro du programme
Techniques d'acupuncture	112.01
Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique	145.04
Techniques d'aménagement du territoire	222.01
Techniques d'analyse d'entretien	241.05
Techniques d'architecture navale	248.01
Techniques d'audioprothèse	160.02
Techniques d'éducation en services de garde	322.03
Techniques d'éducation spécialisée	351.03
Techniques d'électrophysiologie médicale	140.04
Techniques d'hygiène dentaire	111.01
Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	141.00
Techniques d'intervention en délinquance	310.02
Techniques d'orthèses et prothèses	144.03
Techniques d'orthèses visuelles	160.01
Techniques de bureau	412.02
Techniques de chimie analytique	210.01
Techniques de chimie-biologie	210.03
Techniques dentaires	110.01

Nom du programme	Numéro du programme
Techniques de denturologie	110.02
Techniques de diététique	120.01
Techniques de la documentation	393.00
Techniques de génie chimique	210.02
Techniques de génie industriel	235.10*
Techniques de gestion/conseil en agriculture	153.07
Techniques de gestion hôtelière	430.01
Techniques de gestion des services alimentaires	430.02
Techniques d'intervention en loisir	391.01
Techniques de laboratoire médical	140.01
Techniques de la métallurgie (tronc commun)	270.00
Techniques de médecine nucléaire	142.02
Techniques de métiers d'art	573.01
Techniques de productions végétales	153.06
Techniques de radiodiagnostic	142.01
Techniques de radiothérapie	142.03

* programme en voie d'élaboration

Nom du programme	Numéro du programme
Techniques de réadaption	144.00
Techniques de recherche, enquête et sondage	384.01
Techniques de thanatologie	171.01
Techniques de transformation des matières plastiques	241.12
Techniques des sols	153.08
Techniques de travail social	388.01
Techniques d'inventaire et de recherche en biologie	145.02
Techniques du meuble et du bois ouvré	233.01
Techniques du milieu naturel	147.01
Techniques du textile (tronc commun)	251.00
Techniques du traitement de l'image	581.06
Techniques du travail social	388.01
Techniques équines	155.05
Technologie forestière (tronc commun)	170.00
Techniques juridiques	310.03
Techniques papetières	232.01

Nom du programme	Numéro du programme
Techniques policières	310.01
Technologie alimentaire: contrôle de la qualité et développement	154.01
Technologie alimentaire: production	154.03
Technologie alimentaire: produits laitiers	154.02
Technologie de l'architecture	221.01
Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière	221.04
Technologie de systèmes ordinés	247.01
Techniques de transformation des matières plastiques	241.12
Technologie forestière	190.20
Technologie du génie civil	221.02
Techniques de génie mécanique	241.06
Technologie du génie rural	153.05
Technologie minérale	271.20
Technologie physique	244.01
Thanatologie (Techniques de)	171.01
Tourisme	414.00
Traitement de l'image (Techniques du)	581.06

Nom du programme	Numéro du programme
Transformation des produits de la mer	231.03
Transformation des matières plastiques (Techniques de)	241.12
Transformation des produits forestiers	190.03
Travail social (Techniques de)	388.01
Typographie (Techniques de la)	581.02
Zootechnologie	153.01

16. Établissements publics et privés donnant les programmes de diplôme d'études collégiales

16.1 *Liste alphabétique des établissements d'enseignement collégial publics relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science*

1. Collège de l'Abitibi-Témiscamingue
425, boul. du Collège
C.P. 1500
Rouyn-Noranda
J9X 5E5
(819) 762-0931

2. Collège Ahuntsic
9155, rue Saint-Hubert
Montréal
H2M 1Y8
(514) 389-5921

3. Collège d'Alma
675, boul. Auger Ouest
Alma
G8B 2B7
(418) 668-2387

4. Collège André-Laurendeau
1111, rue Lapierre
La Salle
H8N 2J4
(514) 364-3320

5. Collège de Baie-Comeau
537, boul. Blanche
Baie-Comeau
G5C 2B2
(418) 589-5707

6. Collège Beauce-Appalaches
1055, 116e rue
Ville-de-St-Georges
G5Y 3G1
(418) 228-8896

7. Collège de Bois-de-Boulogne
10555, av. de Bois-de-Boulogne
Montréal
H4N 1L4
(514) 332-3000

8. Champlain Regional College
(siège social)
554, rue Ontario
C.P. 5000
Sherbrooke
J1J 3R6
(819) 564-3637

8.1 Champlain Regional College
Campus Lennoxville
C.P. 5003
Lennoxville
J1M 2A1
(819) 564-3666

8.2 Champlain Regional College
Campus Saint-Lambert-Longueuil
900, Riverside Drive
Saint-Lambert
J4P 3P2
(514) 672-7360

8.3 Champlain Regional College
Campus St. Lawrence
790, rue Nérée-Tremblay
Sainte-Foy
G1V 4K2
(418) 656-6921

9. Collège de Chicoutimi
534, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi
G7H 1Z6
(418) 549-9520

10. Dawson College
3040, rue Sherbrooke Ouest
Montréal
H3Z 1A4
(514) 931-8731

11. Collège de Drummondville
960, rue Saint-Georges
Drummondville
J2C 6A2
(819) 478-4671

12. Collège Édouard-Montpetit
945, chemin De Chambly
Longueuil
J4H 3M6
(514) 679-2630

13. Collège François-Xavier-Garneau
1660, boul. De l'Entente
Québec
G1S 4S3
(418) 688-8310

14. Collège de la Gaspésie et des Îles
96, rue Jacques-Cartier
C.P. 590
Gaspé
G0C 1R0
(418) 368-2201

— Institut des pêches
C.P. 220
Grande-Rivière
G0C 1V0
(418) 385-2241

15. Collège de Granby - Haute Yamaska
235, rue Saint-Jacques
Granby
J2G 3N1
(514) 372-6614

16. Heritage College
205, rue Laurier
C.P. 1757
Hull
J8X 3Y8
(819) 778-2270

17. John Abbott College
21275, Lakeshore Road
C.P. 2000
Sainte-Anne-de-Bellevue
H9X 3L9
(514) 457-6610

18. Collège Joliette-De Lanaudière
20, rue Saint-Charles Sud
Joliette
J6E 4T1
(514) 759-1661

19. Collège de Jonquière
2505, rue Saint-Hubert
Jonquière
G7X 7W2
(418) 547-2191

20. Collège de la Pocatière
140, 4e Avenue
La Pocatière
G0R 1Z0
(418) 856-1525

21. Collège de Lévis-Lauzon
205, rue Mgr Bourget
Lévis
G6V 6Z9
(418) 833-5110

22. Collège de Limoilou
1300, 8e Avenue
C.P. 1400
Québec
G1K 7H3
(418) 647-6600

23. Collège Lionel-Groulx
100, rue Duquet
Sainte-Thérèse
J7E 3G6
(514) 430-3120

24. Collège de Maisonneuve
3800, rue Sherbrooke Est
Montréal
H1X 2A2
(514) 254-7131

25. Collège de Matane
616, av. Saint-Rédempteur
Matane
G4W 1L1
(418) 562-1240

26. Collège Montmorency
475, boul. de l'Avenir
Laval
H7N 5H9
(514) 667-5100

27. Collège de l'Outaouais
333, boul. De La Cité des Jeunes
C.P. 5220, Succ. A
Hull
J8Y 6M5
(819) 770-4012

28. Collège de la région de l'Amiante
671, boul. Smith Sud
Thetford-Mines
G6G 1N1
(418) 338-8591

29. Collège de Rimouski
60, rue de l'Évêché Ouest
Rimouski
G5L 4H6
(418) 723-1880

— Institut maritime du Québec
(Cégep de Rimouski)
53, rue Saint-Germain Ouest
Rimouski
G5L 4B4
(418) 724-2822

30. Collège de Rivière-du-Loup
80, rue Frontenac
Rivière-du-Loup
G5R 1S8
(418) 862-6903

31. Collège de Rosemont
6400, 16e Avenue
Montréal
H1X 2S9
(514) 376-1620

32. Collège de Saint-Félicien
1105, boul. Hamel
C.P. 7300
Saint-Félicien
G8K 2R8
(418) 679-5412

33. Collège de Saint-Hyacinthe
3000, rue Boullé
Saint-Hyacinthe
J2S 1H9
(514) 773-6800

34. Collège Saint-Jean-sur-Richelieu
30, boul. du Séminaire
C.P. 1018
Saint-Jean-sur-Richelieu
J3B 7B1
(514) 347-5301

35. Collège de Saint-Jérôme
455, rue Fournier
Saint-Jérôme
J7Z 4V2
(514)436-1580

36. Collège de Saint-Laurent
625, boul. Sainte-Croix
Saint-Laurent
H4L 3X7
(514) 747-6521

37. Collège de Sainte-Foy
2410, chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy
G1V 1T3
(418) 659-6600

38. Collège de Sept-Îles
175, rue De La Vérendrye
Sept-Îles
G4R 5B7
(418) 962-9848

39. Collège de Shawinigan
2263, boul. du Collège
C.P. 610
Shawinigan
G9N 6V8
(819) 539-6401

40. Collège de Sherbrooke
475, rue Du Parc
Sherbrooke
J1H 5M7
(819) 564-6350

41. Collège de Sorel-Tracy
3000, boul. De La Mairie
Tracy
J3R 5B9
(514) 742-6651

42. Collège de Trois-Rivières
3500, rue De Courval
C.P. 97
Trois-Rivières
G9A 5E6
(819) 376-1721

43. Collège de Valleyfield
169, rue Champlain
Valleyfield
J6T 1X6
(514) 373-9441

44. Vanier College
821, boul. Sainte-Croix
Saint-Laurent
H4L 3X9
(514) 744-7500

45. Collège de Victoriaville
475, rue Notre-Dame Est
Victoriaville
G6P 4B3
(819) 758-6401

46. Collège du Vieux- Montréal
255, rue Ontario Est
C.P. 1444, Station N
Montréal
H2X 1X6
(514) 982-3437

16.2 *Liste alphabétique des établissements d'enseignement collégial publics relevant d'autres ministères que celui de l'Enseignement supérieur et de la Science*

47. Conservatoire de musique
de Chicoutimi
202, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi
G7H 6R8
(418) 549-9560

48. Conservatoire de musique de Hull
430, boul. Alexandre-Taché
Hull
J9A 1M7
(819) 772-3283

49. Conservatoire de musique
de Montréal
100, rue Notre-Dame Est
Montréal
H2Y 1C1
(514) 873-4031

50. Conservatoire de musique
de Québec
270, rue Saint-Amable
Québec
G1R 5G1
(418) 643-2190

51. Conservatoire de musique
de Rimouski
22, rue Sainte-Marie
C.P. 1210
Rimouski
G5L 4E2
(418) 722-3706

52. Conservatoire de musique
de Trois-Rivières
587, rue Radisson
C.P. 1146
Trois-Rivières
G9A 5K8
(819) 375-6748

53. Conservatoire de musique
de Val-d'Or
1220, 7e Rue
Val-d'Or
J9P 3R7
(819) 825-3585

54. Institut de technologie
agro-alimentaire
401, rue Poiré
La Pocatière
G0R 1Z0
(418) 856-1110

55. Institut de technologie
agro-alimentaire
3230, rue Sicotte
C.P. 70
Saint-Hyacinthe
J2S 7B3
(514) 773-7401

56. Institut de tourisme et d'hôtellerie
401, rue De Rigaud
Montréal
H2L 4P3
(514) 282-5108

16.3 Établissement relevant de la faculté d'agriculture de l'université McGill

57. MacDonald College
Université McGill
21111, Lakeshore Road
Ste-Anne-de-Bellevue
H9X 1C0
(514) 457-2000

16.4 Liste alphabétique des établissements d'enseignement collégial privés reconnus par le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

58. Académie Centennale
3641, av. Prud'homme
Montréal
H4A 3H6
(514) 486-5533

59. Campus Notre-Dame-de-Foy
5000, rue Clément Lockquell
St-Augustin-de-Desmaures
G3A 1B3
(418) 872-8041

60. Collège André Grasset
1001, boul. Crémazie Est
Montréal
H2M 1M3
(514) 381-4293

61. Collège Bart
751, Côte d'Abraham
Québec
G1R 1A2
(418) 522-3906

62. Collège d'Affaires Ellis
400, rue Hériot
Drummondville
J2B 1B3
(819) 477-3113

63. Collège de l'Assomption
270, boul. de l'Ange-Gardien
L'Assomption
J0K 1G0
(514) 589-5621

64. Collège de Lévis
9, rue Mgr-Gosselin
Lévis
G6V 5K1
(418) 833-1249

65. Collège de secrétariat Notre-Dame
2330, rue Sherbrooke Ouest
Montréal
H3H 1G8
(514) 935-2531

66. Collège Français
185, av. Fairmount Ouest
Montréal
H2T 2M6
(514) 495-2581

67. Collège Jean-de-Brébeuf
3200, chemin De La Côte-Sainte-Catherine
Montréal
H3T 1C1
(514) 342-1320

68. Collège Laflèche
1687, boul. Du Carmel
Trois-Rivières
G8Z 3R8
(819) 375-7346

69. Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal
H3H 2T2
(514) 939-2006
et sans frais 1-800-363-3541

70. Collège Marianopolis
3880, chemin De La Côte-des-Neiges
Montréal
H3H 1W1
(514) 931-8792

71. Collège Marie-Victorin
7000, rue Marie-Victorin
Montréal
H1G 2J6
(514) 325-0150

72. Collège Mérici
755, chemin Saint-Louis
Québec
G1S 1C1
(418) 683-1591

73. Collège moderne 3 R
3730, rue Nérée-Beauchemin
Trois-Rivières
G8Y 1C1
(819) 378-1123

74. Collège O'Sullivan de Montréal
1191, rue De La Montagne
Montréal
H3G 1Z2
(514) 866-4622

75. Collège O'Sullivan de Québec
600, rue Saint-Jean
Québec
G1R 1P8
(418) 523-5505

76. Conservatoire Lassalle
3535, rue Durocher
Montréal
H2X 2E7
(514) 288-4140

77. École Commerciale du Cap
155, rue Latreille
Cap-de-la-Madeleine
G8T 3E8
(819) 374-2487

78. École Vincent-d'Indy
628, chemin De La Côte-Sainte-Catherine
Outremont
H2V 2C5
(514) 735-5261

79. Institut Teccart
3155, rue Hochelaga
Montréal
H1W 1G4
(514) 526-2501

80. Le Petit Séminaire de Québec
6, rue de l'Université
Québec
G1R 4V7
(418) 694-1020

81. Séminaire de Sherbrooke
195, rue Marquette
C.P. 790
Sherbrooke
J1H 1L6
(819) 563-2050

82. Séminaire Saint-Augustin
4950, rue Lionel-Groulx
Saint-Augustin-de-Desmaures
G3A 1V2
(418) 872-0954

17. Autres sources de renseignements

Le présent document est une synthèse des renseignements essentiels concernant l'enseignement collégial. Il serait bon, dans certains cas de consulter les documents plus détaillés, sommairement décrits dans les pages qui suivent. On les trouve au centre d'information scolaire et professionnelle de chaque école ou directement dans les organismes dont l'adresse est indiquée pour chaque document.

1) Les Cahiers de l'enseignement collégial, volumes 1 et 4

Ministère de l'Enseignement supérieure et de la Science, Direction générale de l'enseignement collégial, Édifice Marie-Guyart, 18e étage, Québec (Québec) G1R 5K9

Tél.: 644-1844.

Le volume 1 présente les disciplines et les programmes de diplôme d'études collégiales.

Le volume 4, tomes I et II, présente les contenus des cours d'État, le nombre d'unités pour chacun ainsi que les préalables.

2) La relance au collégial.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Direction générale de l'enseignement collégial, Édifice Marie-Guyart 18e étage, Québec (Québec), G1R 5K9

Tél.: 643-0362

Situation au 31 mars 1990 des diplômés de 1988-89 de la formation collégial générale et professionnelle. On y présente leur situation, ainsi que certains aspects de la relation entre les études et le travail, d'abord pour l'ensemble des élèves diplômés, puis pour chaque spécialité.

3) Il existe dans chaque collège un document sur la situation de l'emploi; s'adresser au Service d'information scolaire et professionnelle ou au Service de placement ou de la main-d'oeuvre.

4) Guide pratique des études collégiales 1992

Service régional d'admission de Montréal, C.P. 1100 succursale Youville, Montréal (Québec) H2P 2W3.

Tél.: (514) 271-2454.

5) Guide pratique des études universitaires 1992

Service régional d'admission de Montréal, C.P. 1100, succursale Youville, Montréal (Québec) H2P 2W3. Tél.: (514) 271-2454.

6) Annuaire des Cégeps 1991-1992 Fédération des Cégeps

500, boul. Crémazie Est, Montréal (Québec) H2P 1E7

Tél.: (514) 381-8631.

7) Qu'advient-il des diplômés et des diplômées universitaires. La promotion de 1985

Ministère de l'Enseignement supérieure et de la Science. Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires. Document disponible aux Publications du Québec

Ce rapport décrit l'intégration dans le marché du travail des élèves diplômés de l'année 1985 titulaires d'un diplôme de premier cycle (baccalauréat) ou de deuxième cycle (maîtrise). On y décrit leur situation deux ans après la fin des études, l'évolution du taux de chômage et les principales caractéristiques des emplois.

8) Accueil 1991-1992-1993 (CLESEC)

Ministère de l'Enseignement supérieure et de la Science. Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires, Edifice Marie-Guyart, 20e étage, Québec (Québec) G1R 5K9
Tél.: 643-3863.

Ce document contient les conditions d'admission aux études universitaires de premier cycle pour les trimestres d'automne de 1991, 1992 et 1993 et les trimestres d'hiver 1992 et 1993 (critères d'accueil aux études universitaires de 1er cycle).

9) Publications des services régionaux d'admission (SRAM, SRAQ)

Chaque année ces organismes préparent de la documentation utile aux élèves qui font une demande d'admission. Des brochures donnant les principaux renseignements sur les cégeps et sur les divers services qu'ils offrent, ainsi qu'un guide d'admission, sont habituellement mis à la disposition des élèves.

10) Publications des établissements donnant l'enseignement collégial

La plupart des établissements préparent des annuaires, des brochures ou des dépliants qui décrivent les particularités du collège.

11) Cégeprofil

Service régional d'admission de Québec, 985, av. Wolfe, Sainte-Foy (Québec) G1V 3J9
Tél.: 659-4873

Ce document contient une liste des collèges qui font partie du SRAQ, donne une brève description de chaque collège, des services aux étudiants et des programmes qui sont offerts.

12) Annuaire ACQ 1991-1992

Association des collèges du Québec, 1940, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal (Québec) H2B 1S2. Tél. 381-8891.

13) Destination collégial privé 1992-1993

Association des collèges du Québec, 1940, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal (Québec) H2B 1S2. Tél. 381-8891.

Cette brochure contient la liste des collèges membres de l'Association des collèges (privés) du Québec, les programmes d'études donnés par chacun, ainsi que quelques caractéristiques générales pour l'ensemble des établissements. (Publication annuelle).

14) Enseignement collégial privé - Répertoire des établissements 1990-1991

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Enseignement privé, Edifice Marie-Guyart, 17e étage, Québec (Québec) G1R 5K9. Tél.: 646-1521

Ce répertoire contient la liste complète des établissements privés, ainsi que les enseignements donnés (Mise à jour régulière).

15) Les moyens d'étudier: Règles d'attribution de l'aide financière aux études post secondaire

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Direction générale de l'aide financière aux étudiants, Edifice

Marie-Guyart, 21e étage, Québec (Québec) G1R 5K9. Tél.: 643-3750.

Ce document décrit la fonction générale de l'organisme, les conditions d'admission, ainsi que les principales règles qui déterminent les montants dont peuvent bénéficier les candidats et les canditates.

16) L'aide financière à l'étudiant atteint d'une déficience fonctionnelle majeure

Cette brochure traite des conditions d'admissibilité pour le programme d'aide financière aux étudiants atteint d'une déficience fonctionnelle majeure et de l'allocation pouvant être accordée à ces derniers.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Direction générale de l'aide financière aux étudiants, Edifice Marie-Guyart, 21e étage, Québec (Québec) G1R 5K9. Tél.: 643-3750

17) Le programme d'aide financière pour la poursuite des études à l'extérieur du Québec

Cette brochure vise à informer l'étudiant désireux de poursuivre des études hors-Québec des modalités relatives à la reconnaissance aux fins de prêt ou de prêt et bourse d'un programme de formation ou d'un établissement d'enseignement. On retrouve en annexe la nomenclature des programmes de formation et des établissements d'enseignement ayant déjà fait l'objet d'une reconnaissance.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Direction générale de l'aide financière aux étudiants, Édifice Marie-Guyart, 21e étage, Québec (Québec) G1R 5K9
Tél.: 643-3750

18) Dépliants

— *Les recours possibles après une demande d'aide financière*
Ce dépliant présente les recours: demande de changement et demande au Bureau de réexamen de la Direction générale de l'aide financière aux étudiants. Contactez la personne responsable de l'aide financière de votre collège.

— *Une requête au Comité des demandes dérogatoires*
Ce dépliant s'adresse aux étudiants ayant présenté une *demande d'aide financière*. Il fait état des dispositions relatives à la formulation d'une demande de dérogation. Il précise les actions de chaque intervenant. Contactez la personne responsable de l'aide financière de votre collège.

— *Remise de dette (2e et 3e cycles)*
Le contenu du dépliant expose les conditions d'admissiblité à ce programme et la procédure d'obtention de l'aide.

— *Le prêt étudiant: un engagement à respecter*
Le contenu du dépliant vise à informer l'étudiant qui termine ses études des modalités relatives au remboursement de sa dette d'études.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, direction générale de l'aide financière aux étudiants, Édifice Marie-Guyart, 22e étage, Québec (Québec) G1R 5K9
Tél.: 643-5100

— *Réclamation pour l'achat d'orthèses visuelles*
Ce dépliant précise les conditions d'admissibilité et la procédure à suivre pour présenter une réclamation.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, direction générale de l'aide financière aux étudiants, Édifice Marie-Guyart, 21e étage, Québec (Québec) G1R 5K9
Tél.: 643-3750

19) Etudier au Québec

On peut se procurer cette publication en s'adressant au ministère de l'Éducation de son pays, à la délégation du Québec, aux bureaux d'immigration du Québec de son pays, ou encore à l'ambassade ou au consulat canadien le plus près de son domicile.

Pour renseignements supplémentaires, on peut s'adresser au:
Service québécois d'accueil des étudiants étrangers
Direction de la coopération
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
39, rue Saint-Louis, 3e étage
Québec (Québec) Canada
G1R 3Z2 Tél.: (418) 643-8218

20) REPÈRES: systèmes informatisés de données en information scolaire et professionnelle

Ministère de l'Éducation, Direction des études sur l'emploi et les carrières, Edifice Marie-Guyart, 8e étage, Québec (Québec) G1R 5A5 Tel.: 643-1969.

Information sur les programmes de formation, le marché du travail, les établissements d'enseignement et les monographies professionnelles.

21) Circuit universitaire. Édition 1991-1992

Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, C.P. 952, succursale Place du Parc, Montréal (Québec) H2W 2M1

Tél.: (514) 288-8524.

Information et guide à l'intention des personnes (et plus particulièrement des élèves de l'enseignement collégial québécois) qui désirent entreprendre des études universitaires de 1er cycle.

22) Devenir technicienne en:

- ***Electrotechnique***
- ***Génie civil***
- ***Mécanique***
- ***Métallurgie***

C'est pas sorcier

Quatre brochures qui visent à élargir le choix des carrières non trad tionnelles offertes aux filles.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Services aux adultes, Edifice Marie-Guyart, 18e étage, Québec (Québec) G1R 5K9

Tél.: 646-5124.

Le présent document a été préparé par le Service des affaires étudiantes de la Direction générale de l'enseignement collégial.

Pour tout renseignement:

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
Direction générale de l'enseignement collégial
Service des affaires étudiantes
1033, rue De La Chevrotière
Édifice Marie-Guyart, 18e étage
Québec, Québec
G1R 5K9
Tél.: (418) 643-5468

Direction générale
de l'enseignement collégial